

APERÇUS DES FONDS

CATÉGORIE PLUS

Toute portion du dépôt ou tout autre montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

au 31 décembre 2018



Présentation des aperçus des fonds

Catégorie Plus

Ce livret des aperçus des fonds contient l'aperçu individuel de chacun des fonds distincts offerts dans le régime Catégorie Plus. Vous pouvez investir dans un ou plusieurs des fonds offerts.

Chaque aperçu décrit les principales caractéristiques du fonds distinct, incluant le degré de risque, le rendement passé, le caractère approprié du fonds, les garanties et les frais qui peuvent s'appliquer.

Les aperçus individuels des fonds ne sont pas complets sans la description qui suit de votre droit d'annulation ainsi que nos coordonnées.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation.

Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la brochure documentaire et aux dispositions du contrat pour plus de détails.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est

Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268

Télécopieur : 1 800 419-4051

Courriel : placement@empire.ca (français) ou investment@empire.ca (anglais)

Table des matières

Aperçus des fonds

Fonds du marché monétaire.....	1
Fonds d'obligations	3
Fonds de revenu.....	5
Fonds équilibré	7
Fonds de répartition de l'actif.....	9
Fonds équilibré mondial.....	11
Fonds équilibré de dividendes.....	13
Fonds équilibré Élite.....	15
Fonds de portefeuille conservateur.....	17
Fonds de portefeuille équilibré	19
Fonds de portefeuille de croissance modérée.....	21
Fonds de portefeuille de croissance	23
Fonds de portefeuille de croissance dynamique.....	25

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Février 1989

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 107,2 M\$

Rotation du portefeuille : s. o.

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,52 %	22,75 \$	484 149
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	0,85 %	24,52 \$	14 424

Dans quoi le fonds investit-il?

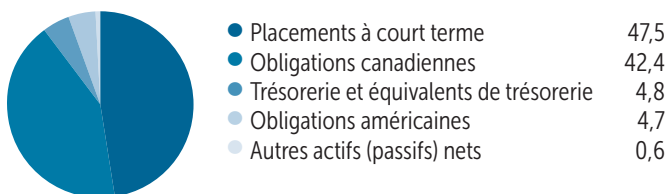
Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à court terme, tels que des bons du Trésor et des titres de créance à court terme émis par des gouvernements et des sociétés canadiennes.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Alimentation Couche-Tard Inc. 3,319 % 1 ^{er} nov. 2019	4,7
Canadian Natural Resources Limited 3,050 % 19 juin 2019	4,7
Metropolitan Life Global Funding I 2,682 % 16 avril 2019	4,7
Fédération des Caisses Desjardins du Québec 1,752 % 2 janv. 2019	4,7
Alectra Inc. 2,171 % 3 janv. 2019	4,7
Les Services Financiers Caterpillar Limitée 1,947 % 3 janv. 2019	4,7
Toronto Hydro Corporation 2,008 % 4 janv. 2019	4,7
Ryder Truck Rental Canada Limited 2,259 % 9 janv. 2019	4,7
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,225 % 11 janv. 2019	4,7
TMX Group Limited 2,191 % 11 janv. 2019	4,7
Total	47,0

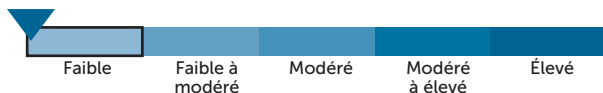
Nombre total de placements : 24

¹En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

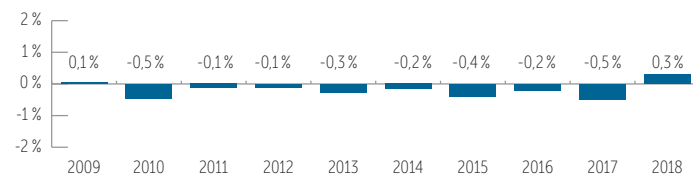
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 981 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de -0,2 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % moins de 1 an 5,0 moins de 2 ans 4,0 moins de 3 ans 3,0 moins de 4 ans 2,0 moins de 5 ans 1,0 après 5 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.
Frais modiques (FM)	Si vous vendez dans les délais suivants : % moins de 1 an 2,0 moins de 2 ans 1,0 après 2 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds du marché monétaire est de 0,75 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Décembre 1987

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 612,9 M\$

Rotation du portefeuille : 58,41 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,29 %	48,55 \$	450 989
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,55 %	53,18 \$	1 827

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des obligations émises par les gouvernements ainsi que dans des obligations, des débiteures et des effets de première qualité émis par des sociétés.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
FPG stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie - catégorie F	8,6
Fiducie canadienne pour l'habitation 1,250 % 15 déc. 2020	4,5
Fiducie de capital Banque Scotia - taux variable 5,650 % 31 déc. 2056	2,1
Province de la Nouvelle-Écosse 4,500 % 1 ^{er} juin 2037	2,1
Province de Québec 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	1,9
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,400 % 15 déc. 2022	1,9
Province du Nouveau-Brunswick 3,550 % 3 juin 2043	1,8
Province de l'Ontario 2,400 % 2 juin 2026	1,7
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,5
Newfoundland & Labrador Hydro 3,600 % 1 ^{er} déc. 2045	1,3
Total	27,4

Nombre total de placements : 112

¹ En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

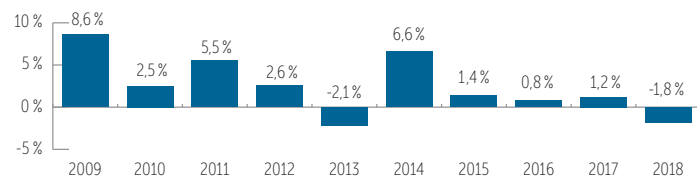
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 277 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 2,5 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.														
Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 5 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	5,0	moins de 2 ans	4,0	moins de 3 ans	3,0	moins de 4 ans	2,0	moins de 5 ans	1,0	après 5 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	5,0															
moins de 2 ans	4,0															
moins de 3 ans	3,0															
moins de 4 ans	2,0															
moins de 5 ans	1,0															
après 5 ans	0,0															
Frais modiques (FM)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 2 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	2,0	moins de 2 ans	1,0	après 2 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.						
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	2,0															
moins de 2 ans	1,0															
après 2 ans	0,0															

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds d'obligations est de 0,75 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Janvier 2002

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 381,8 M\$

Rotation du portefeuille : 40,06 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,29 %	18,09 \$	4 893 969
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,50 %	19,85 \$	200 879

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des obligations, des débetures et des effets de première qualité émis par des sociétés, le gouvernement du Canada, les provinces, les municipalités et les territoires canadiens ainsi que les gouvernements étrangers. Le fonds investit directement dans des titres et dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie F	10,9
FPG stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie - catégorie F	5,7
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	3,5
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,400 % 15 déc. 2022	1,5
Banque Royale du Canada	1,3
Fiducie de capital Banque Scotia - taux variable 5,650 % 31 déc. 2056	1,3
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3
Banque Toronto-Dominion	1,1
Fiducie canadienne pour l'habitation 1,250 % 15 déc. 2020	1,1
Province du Nouveau-Brunswick 3,550 % 3 juin 2043	1,1
Total	28,8

Nombre total de placements : 197

[†] En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

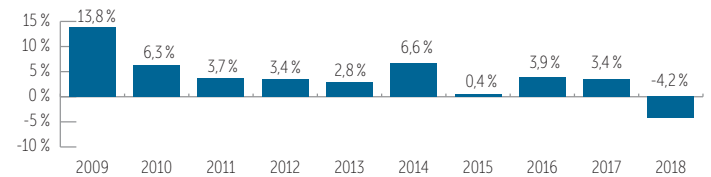
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 469 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 3,9 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.														
Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 5 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	5,0	moins de 2 ans	4,0	moins de 3 ans	3,0	moins de 4 ans	2,0	moins de 5 ans	1,0	après 5 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	5,0															
moins de 2 ans	4,0															
moins de 3 ans	3,0															
moins de 4 ans	2,0															
moins de 5 ans	1,0															
après 5 ans	0,0															
Frais modiques (FM)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 2 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	2,0	moins de 2 ans	1,0	après 2 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.						
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	2,0															
moins de 2 ans	1,0															
après 2 ans	0,0															

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds de revenu est de 0,75 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts
Bref aperçu
Date de création du fonds : Février 1989

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 482,6 M\$

Rotation du portefeuille : 30,37 %

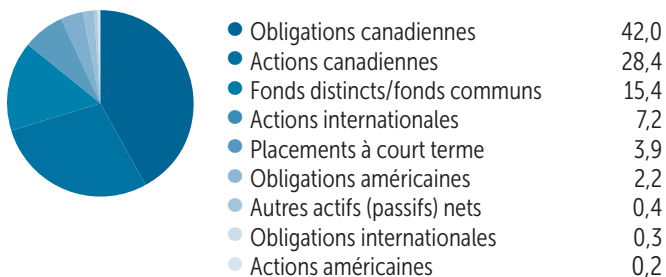
CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,68 %	48,27 \$	2 046 555
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,61 %	54,86 \$	43 496

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions canadiennes et de titres à revenu fixe canadiens. Le fonds investit directement dans des titres et dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie F	15,4
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	2,9
Fiducie canadienne pour l'habitation 1,250 % 15 déc. 2020	2,0
Banque Royale du Canada	2,0
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,9
Banque Toronto-Dominion	1,7
Gouvernement du Canada 0,750 % 1 ^{er} sept. 2020	1,7
Banque de Montréal	1,4
Toromont Industries Limited	1,3
Shaw Communications Inc. - B	1,2
Total	31,5

Nombre total de placements : 197
¹ En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)

Quel est le degré de risque?


La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

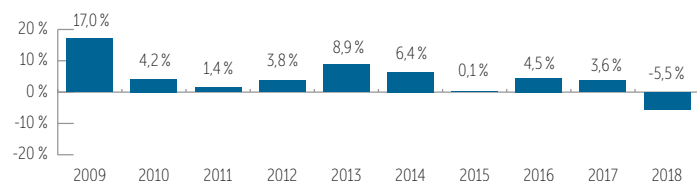
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 524 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 4,3 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.


Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.														
Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 5 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	5,0	moins de 2 ans	4,0	moins de 3 ans	3,0	moins de 4 ans	2,0	moins de 5 ans	1,0	après 5 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	5,0															
moins de 2 ans	4,0															
moins de 3 ans	3,0															
moins de 4 ans	2,0															
moins de 5 ans	1,0															
après 5 ans	0,0															
Frais modiques (FM)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 2 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	2,0	moins de 2 ans	1,0	après 2 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.						
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	2,0															
moins de 2 ans	1,0															
après 2 ans	0,0															

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds équilibré est de 1,05 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Mai 1994

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 1 142,0 M\$

Rotation du portefeuille : 52,07 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,65 %	32,94 \$	4 269 198
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,58 %	37,48 \$	97 997

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions canadiennes et de titres à revenu fixe canadiens.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,1
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,9
Brookfield Asset Management Inc. - A	1,8
Banque Royale du Canada	1,8
Gouvernement du Canada 1,648 % 10 janv. 2019	1,8
Firstbank 2,173 % 9 janv. 2019	1,8
Municipal Finance Authority of British Columbia 1,898 % 16 janv. 2019	1,7
Bons du Trésor canadien 1,740 % 7 févr. 2019	1,7
Banque Toronto-Dominion	1,7
Whitbread PLC	1,7
Total	18,0

Nombre total de placements : 214

¹ En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

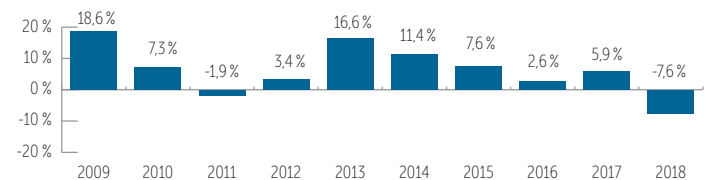
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 813 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 6,1 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.		
Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : %	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.	<ul style="list-style-type: none">La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.	
	moins de 1 an			5,0
	moins de 2 ans			4,0
	moins de 3 ans			3,0
	moins de 4 ans			2,0
	moins de 5 ans			1,0
après 5 ans	0,0			
Frais modiques (FM)	Si vous vendez dans les délais suivants : %	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.		
	moins de 1 an			2,0
	moins de 2 ans			1,0
	après 2 ans			0,0

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds de répartition de l'actif est de 1,05 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Juin 2003

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 265,4 M\$

Rotation du portefeuille : 43,51 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	3,01 %	11,91 \$	4 225 700
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,94 %	13,57 \$	165 375

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans une composition diversifiée d'actions mondiales et de titres à revenu fixe mondiaux.

10 PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
Bons du Trésor américain 1,375 % 31 août 2020	2,0
Bons du Trésor canadien 1,740 % 7 févr. 2019	1,9
DowDuPont Inc.	1,8
Brookfield Asset Management Inc. - A	1,8
Banque Royale du Canada	1,7
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,7
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	1,7
Banque Toronto-Dominion	1,6
Province du Manitoba 5,250 % 13 sept. 2023	1,6
Bons du Trésor américain 1,750 % 31 déc. 2020	1,5
Total	17,3

Nombre total de placements : 121

[†] En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

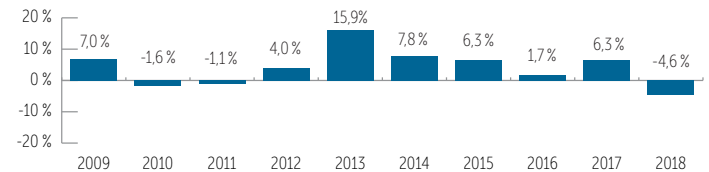
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 483 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 4,0 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.														
Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 5 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	5,0	moins de 2 ans	4,0	moins de 3 ans	3,0	moins de 4 ans	2,0	moins de 5 ans	1,0	après 5 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	5,0															
moins de 2 ans	4,0															
moins de 3 ans	3,0															
moins de 4 ans	2,0															
moins de 5 ans	1,0															
après 5 ans	0,0															
Frais modiques (FM)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 2 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	2,0	moins de 2 ans	1,0	après 2 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.						
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	2,0															
moins de 2 ans	1,0															
après 2 ans	0,0															

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds équilibré mondial est de 1,05 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Juillet 2010

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 612,0 M\$

Rotation du portefeuille : 4,20 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Juillet 2010	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,65 %	14,06 \$	18 310 927
H	Juillet 2010	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,59 %	15,37 \$	500 164

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 80 % dans le Fonds de dividendes et de 20 % dans le Fonds d'obligations.

PRINCIPAUX PLACEMENTS [†]	%
Fonds de dividendes de l'Empire Vie - catégorie F	79,6
Banque Royale du Canada	5,5
La Banque de Nouvelle-Écosse	5,4
Banque Toronto-Dominion	5,3
DowDuPont Inc.	3,7
Brookfield Asset Management Inc. - A	3,6
Shaw Communications Inc. - B	3,4
Saputo Inc.	3,2
Corporation Pétroles Parkland	3,1
Alimentation Couche-Tard Inc. - B	3,0
Keyera Corporation	3,0
Fonds d'obligations de l'Empire Vie - catégorie F	19,4
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	0,9
Total	99,9

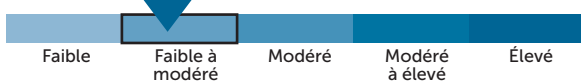
Nombre total de placements : 3

[†] En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

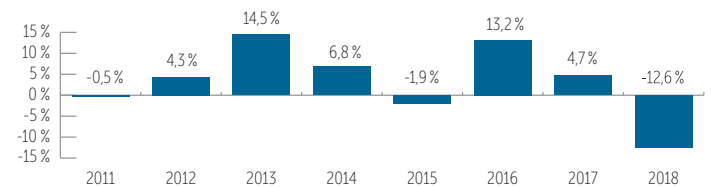
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 14 juillet 2010 détient 1 397 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 4,0 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.	
Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : %	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. <ul style="list-style-type: none">La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.	
	moins de 1 an		5,0
	moins de 2 ans		4,0
	moins de 3 ans		3,0
	moins de 4 ans		2,0
	moins de 5 ans		1,0
	après 5 ans		0,0
Frais modiques (FM)	Si vous vendez dans les délais suivants : %	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.	
	moins de 1 an		2,0
	moins de 2 ans		1,0
	après 2 ans		0,0

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds équilibré de dividendes est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Juillet 2010

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 391,8 M\$

Rotation du portefeuille : 4,17 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Juillet 2010	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,67 %	15,59 \$	7 241 337
H	Juillet 2010	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,61 %	17,07 \$	200 264

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 80 % dans le Fonds d'actions Élite et de 20 % dans le Fonds d'obligations.

PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds d'actions Élite de l'Empire Vie - catégorie F	79,7
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie F	28,6
Banque Royale du Canada	3,4
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,3
Banque Toronto-Dominion	3,0
Toromont Industries Limited	2,4
Banque de Montréal	2,3
Shaw Communications Inc. - B	2,1
Brookfield Asset Management Inc. - A	2,1
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	2,0
Alimentation Couche-Tard Inc. - B	1,8
Fonds d'obligations de l'Empire Vie - catégorie F	19,2
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	0,9
Total	99,8

Nombre total de placements : 3

¹ En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

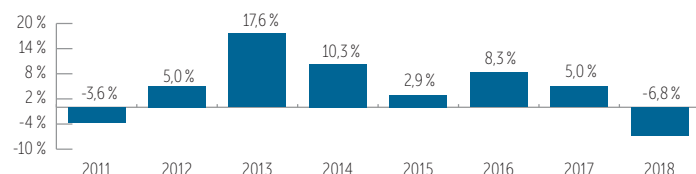
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 14 juillet 2010 détient 1 551 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 5,3 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.														
Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 5 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	5,0	moins de 2 ans	4,0	moins de 3 ans	3,0	moins de 4 ans	2,0	moins de 5 ans	1,0	après 5 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	5,0															
moins de 2 ans	4,0															
moins de 3 ans	3,0															
moins de 4 ans	2,0															
moins de 5 ans	1,0															
après 5 ans	0,0															
Frais modiques (FM)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 2 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	2,0	moins de 2 ans	1,0	après 2 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.						
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	2,0															
moins de 2 ans	1,0															
après 2 ans	0,0															

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds équilibré Élite est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Septembre 2004

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 113,0 M\$

Rotation du portefeuille : 4,94 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,58 %	14,04 \$	1 967 995
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,55 %	15,92 \$	102 805

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 65 % en titres à revenu fixe et de 35 % en actions.

PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds d'obligations de l'Empire Vie - catégorie A	66,2
FPG stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie - catégorie F	8,6
Fiducie canadienne pour l'habitation 1,250 % 15 déc. 2020	4,5
Fiducie de capital Banque Scotia - taux variable 5,650 % 31 déc. 2056	2,1
Province de la Nouvelle-Écosse 4,500 % 1 ^{er} juin 2037	2,1
Province de Québec 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	1,9
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,400 % 15 déc. 2022	1,9
Province du Nouveau-Brunswick 3,550 % 3 juin 2043	1,8
Province de l'Ontario 2,400 % 2 juin 2026	1,7
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,5
Newfoundland & Labrador Hydro 3,600 % 1 ^{er} déc. 2045	1,3
Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie - catégorie A	11,7
Fonds de dividendes de l'Empire Vie - catégorie A	11,6
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie A	4,7
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie - catégorie A	4,6
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	1,1
Total	99,9

Nombre total de placements : 6

¹ En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

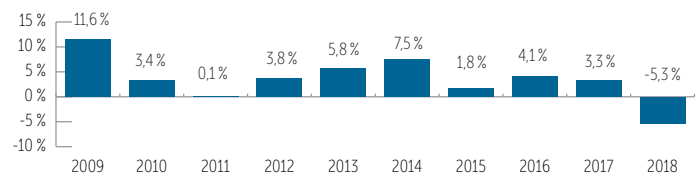
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 413 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 3,5 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.
Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : % moins de 1 an 5,0 moins de 2 ans 4,0 moins de 3 ans 3,0 moins de 4 ans 2,0 moins de 5 ans 1,0 après 5 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.
Frais modiques (FM)	Si vous vendez dans les délais suivants : % moins de 1 an 2,0 moins de 2 ans 1,0 après 2 ans 0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds de portefeuille conservateur est de 0,85 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Septembre 2004

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 169,3 M\$

Rotation du portefeuille : 5,48 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,65 %	14,09 \$	4 415 439
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,58 %	15,99 \$	38 617

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 50 % en titres à revenu fixe et de 50 % en actions.

PRINCIPAUX PLACEMENTS*	%
Fonds d'obligations de l'Empire Vie - catégorie A	50,9
FPG stratégique d'obligations de sociétés de l'Empire Vie - catégorie F	8,6
Fiducie canadienne pour l'habitation 1,250 % 15 déc. 2020	4,5
Fiducie de capital Banque Scotia - taux variable 5,650 % 31 déc. 2056	2,1
Province de la Nouvelle-Écosse 4,500 % 1 ^{er} juin 2037	2,1
Province de Québec 3,500 % 1 ^{er} déc. 2045	1,9
Fiducie canadienne pour l'habitation 2,400 % 15 déc. 2022	1,9
Province du Nouveau-Brunswick 3,550 % 3 juin 2043	1,8
Province de l'Ontario 2,400 % 2 juin 2026	1,7
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	1,5
Newfoundland & Labrador Hydro 3,600 % 1 ^{er} déc. 2045	1,3
Fonds de dividendes de l'Empire Vie - catégorie A	15,0
Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie - catégorie A	14,4
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie A	7,4
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie - catégorie A	7,3
Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie - catégorie A	4,1
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	0,9
Total	100,0

Nombre total de placements : 7

* En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

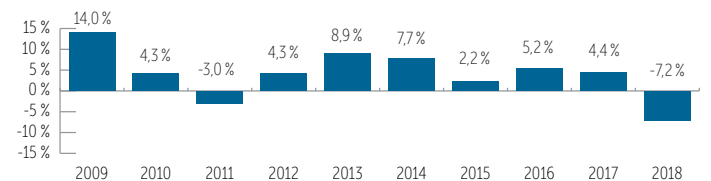
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 471 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 3,9 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.														
Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 5 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	5,0	moins de 2 ans	4,0	moins de 3 ans	3,0	moins de 4 ans	2,0	moins de 5 ans	1,0	après 5 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	5,0															
moins de 2 ans	4,0															
moins de 3 ans	3,0															
moins de 4 ans	2,0															
moins de 5 ans	1,0															
après 5 ans	0,0															
Frais modiques (FM)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 2 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	2,0	moins de 2 ans	1,0	après 2 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.						
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	2,0															
moins de 2 ans	1,0															
après 2 ans	0,0															

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds de portefeuille équilibré est de 1,05 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Septembre 2004

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 249,9 M\$

Rotation du portefeuille : 5,76 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,74 %	14,38 \$	6 195 280
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,63 %	16,39 \$	94 205

Dans quoi le fonds investit-il?

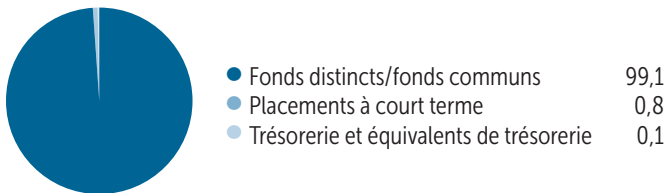
Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 35 % en titres à revenu fixe et de 65 % en actions.

PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds d'obligations de l'Empire Vie - catégorie A	36,6
Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie - catégorie A	19,7
Fonds de dividendes de l'Empire Vie - catégorie A	19,3
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie A	9,7
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie - catégorie A	9,6
Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie - catégorie A	4,2
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	0,8
Total	99,9

Nombre total de placements : 7

¹En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

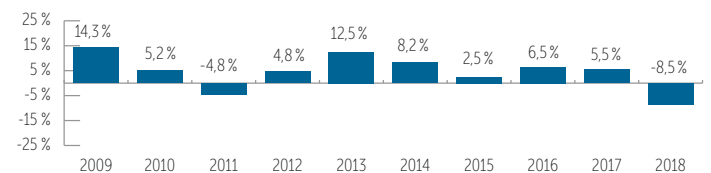
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 536 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 4,4 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.	
Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : %	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. <ul style="list-style-type: none">La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.	
	moins de 1 an		5,0
	moins de 2 ans		4,0
	moins de 3 ans		3,0
	moins de 4 ans		2,0
	moins de 5 ans		1,0
	après 5 ans		0,0
Frais modiques (FM)	Si vous vendez dans les délais suivants : %	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.	
	moins de 1 an		2,0
	moins de 2 ans		1,0
	après 2 ans		0,0

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds de portefeuille de croissance modérée est de 1,05 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Septembre 2004

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 203,5 M\$

Rotation du portefeuille : 3,15 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,79 %	14,73 \$	4 817 809
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,72 %	16,73 \$	200 485

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 20 % en titres à revenu fixe et de 80 % en actions.

PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds de dividendes de l'Empire Vie - catégorie A	24,4
Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie - catégorie A	24,3
Fonds d'obligations de l'Empire Vie - catégorie A	20,7
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie A	11,8
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie - catégorie A	9,3
Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie - catégorie A	8,5
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	1,0
Total	100,0

Nombre total de placements : 7

¹En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

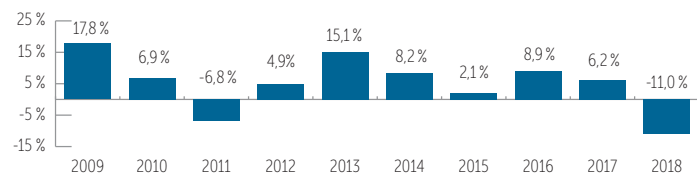
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 612 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 4,9 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.	
Frais de vente différés (FVD)	Si vous vendez dans les délais suivants : %	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %. <ul style="list-style-type: none">La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.	
	moins de 1 an		5,0
	moins de 2 ans		4,0
	moins de 3 ans		3,0
	moins de 4 ans		2,0
	moins de 5 ans		1,0
	après 5 ans		0,0
Frais modiques (FM)	Si vous vendez dans les délais suivants : %	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.	
	moins de 1 an		2,0
	moins de 2 ans		1,0
	après 2 ans		0,0

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds de portefeuille de croissance est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

Note : Fermé aux nouveaux dépôts

Bref aperçu

Date de création du fonds : Septembre 2004

Gestionnaire : Placements Empire Vie Inc.

Valeur totale du fonds : 158,2 M\$

Rotation du portefeuille : 5,17 %

CATÉGORIE	CRÉATION DE LA CATÉGORIE DU FONDS	PLACEMENT MINIMAL	GARANTIE SUR LA PRESTATION À L'ÉCHÉANCE/ AU DÉCÈS (%)	RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR UNITÉ	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
G	Octobre 2008	Dépôt initial de 10 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	2,82 %	15,32 \$	8 258 925
H	Octobre 2008	Dépôt initial de 250 000 \$, 500 \$ par fonds	75/100	1,80 %	17,34 \$	273 831

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des unités d'autres fonds distincts de l'Empire Vie. La composition cible de l'actif du fonds est de 100 % en actions.

PRINCIPAUX PLACEMENTS ¹	%
Fonds d'actions canadiennes de l'Empire Vie - catégorie A	29,8
Fonds de dividendes de l'Empire Vie - catégorie A	29,7
Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie - catégorie A	14,9
Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie - catégorie A	13,0
Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie - catégorie A	11,7
Banque Royale du Canada 1,700 % 2 janv. 2019	0,9
Total	100,0

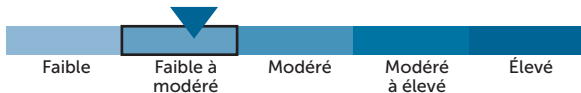
Nombre total de placements : 6

¹En proportion de la valeur totale du fonds

Répartition des placements (%)



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut diminuer. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche un revenu, souhaite investir principalement dans des obligations canadiennes et est disposée à accepter un degré de risque de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

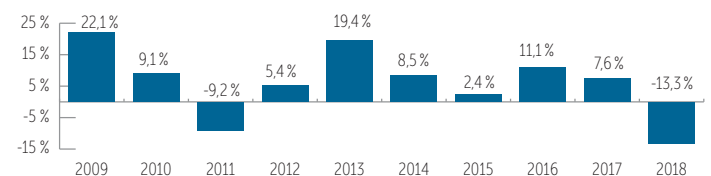
Les renseignements suivants présentent le rendement du fonds de la catégorie G. Cependant, le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de fonds choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ le 31 décembre 2008 détient 1 752 \$ le 31 décembre 2018. Ce montant correspond à une moyenne de 5,8 % par année.

Rendements annuels

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds par le passé.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert dans le cadre d'un contrat individuel à capital variable. Il est assorti de garanties pouvant protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend des frais d'assurance distincts pour profiter des garanties. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails sur les garanties et le RFG.

Des frais additionnels sont facturés pour la garantie de retrait. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir plus de détails.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de vente

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE														
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant investi.	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre conseiller.Les frais d'entrée sont déduits du montant investi. Le montant de ces frais est remis à votre conseiller à titre de commission.Aucuns frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds sans devoir payer de frais d'entrée.														
Frais de vente différés (FVD)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>5,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>4,0</td></tr><tr><td>moins de 3 ans</td><td>3,0</td></tr><tr><td>moins de 4 ans</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 5 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 5 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	5,0	moins de 2 ans	4,0	moins de 3 ans	3,0	moins de 4 ans	2,0	moins de 5 ans	1,0	après 5 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission jusqu'à concurrence de 5 %.La totalité de votre dépôt sert à acheter des unités.Les frais de retrait sont déduits du montant vendu.Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de vos unités chaque année, sans frais de retrait.Vous pouvez demander un transfert dans d'autres fonds, sans devoir payer de frais de retrait.Le calendrier des frais de retrait est établi selon la date où vous avez investi la première fois dans un fonds.Tous frais de retrait que vous payez sont remis à l'Empire Vie.
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	5,0															
moins de 2 ans	4,0															
moins de 3 ans	3,0															
moins de 4 ans	2,0															
moins de 5 ans	1,0															
après 5 ans	0,0															
Frais modiques (FM)	<table border="1"><thead><tr><th>Si vous vendez dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an</td><td>2,0</td></tr><tr><td>moins de 2 ans</td><td>1,0</td></tr><tr><td>après 2 ans</td><td>0,0</td></tr></tbody></table>	Si vous vendez dans les délais suivants :	%	moins de 1 an	2,0	moins de 2 ans	1,0	après 2 ans	0,0	<ul style="list-style-type: none">Lorsque vous investissez dans le fonds, l'Empire Vie verse à votre conseiller une commission de 2 %.						
Si vous vendez dans les délais suivants :	%															
moins de 1 an	2,0															
moins de 2 ans	1,0															
après 2 ans	0,0															

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance pour les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir les détails sur le RFG.

3. Commission de service

L'Empire Vie paie une commission de service jusqu'à concurrence de 1,00 % de la valeur de vos placements chaque année tant que vous détenez des unités dans le fonds. La commission de service couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit.

4. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais Catégorie Plus	Une charge qui sert à couvrir la garantie de retrait. Ces frais sont prélevés de votre contrat et remis à l'Empire Vie. Le taux des frais annuels liés aux fonds pour le Fonds de portefeuille de croissance dynamique est de 1,25 %.
Frais pour opérations excessives	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur des unités que vous vendez ou transférez dans les 90 jours qui suivent leur achat. Ces frais sont remis aux fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée concernant votre placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la date de réception de l'avis de confirmation. Vous devez nous informer par écrit que vous voulez annuler l'opération. Nous tenons pour acquis que vous avez reçu votre avis de confirmation cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Le montant remboursé correspondra au moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds, si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne s'applique qu'à l'opération spécifique et inclut le remboursement de tous frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Ce sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter la brochure documentaire et les dispositions de la police pour obtenir de plus amples renseignements.

Coordonnées

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Téléphone : 1 800 561-1268
Télécopieur : 1 800 419-4051

Site Web : www.empire.ca
Courriel (français) : placement@empire.ca
Courriel (anglais) : investment@empire.ca

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best². Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez notre site Web au www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

¹ *Globe and Mail Report on Business*, juin 2018, selon le revenu

² Le 7 juin 2018. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.